REP-PMCB* : une séance de travail constructive entre la FFB, la CAPEB, JF2C Group' et Monsieur le Sous-préfet de Mulhouse

Communiqué de presse

Le lundi 06 octobre dernier, Monsieur Julien LE GOFF, Sous-préfet de Mulhouse, accompagné de Martial GUYON (chargé de mission, Développement économique et industriel) nous a invité dans le cadre de la filière REP-PMCB. Ont également assisté à cette rencontre Pierre FUETTERER, Secrétaire général de la Fédération Française du Bâtiment du Haut-Rhin et Thierry BRICOLA Secrétaire général de la CAPEB.*

Réemploi des matériaux - REP PMCB

La gestion des déchets de chantier et la responsabilité élargie des producteurs (REP) ont un impact direct sur la manière dont les déchets sont gérés, triés et évacués sur les chantiers. Ils peuvent présenter des risques spécifiques pour nos salariés. En effet, ces derniers manipulent les déchets, lors de travaux de rénovation ou réhabilitation ou encore pour répondre à l'obligation de tri à la source.

Par ailleurs, face à l'exaspération liée aux dysfonctionnements de la filière REP-PMCB* que nous éprouvons depuis des mois (tensions sur la reprise gratuite des déchets, surcoûts, éco-contributions en hausse et insécurité juridique, …), il a été nécessaire de faire un point lors d'une séance de travail. Notre expérience en matière de tri est devenue une référence qui peut servir d'exemple à d'autres entreprises du second œuvre. Lors de cette réunion, la thématique du réemploi des matériaux a été abordée, mais c'est la REP-PMCB qui a retenue toutes nos attentions.

Thierry BRICOLA
Secrétaire général de la CAPEB

Pierre FUETTERER, Secrétaire général de la Fédération Française du Bâtiment du Haut-Rhin

La REP responsabilise celui qu'on appelle le « producteur » sur toute la chaîne de vie de son produit. Cette responsabilité est dite « élargie » car elle impose à ce producteur de prévoir, dès la conception de son produit, quelle sera sa fin de vie, afin de limiter son impact environnemental. Cela signifie pour le producteur, de prendre en charge la gestion du déchet généré par son produit une fois qu'il sera hors d'usage. Ainsi, il doit financer et organiser la collecte, le recyclage, la valorisation ou l'élimination de ce déchet. Or, dans la pratique, cela n'est pas mis en œuvre. Le cycle "entreprise de travaux => Producteur => Eco-organisme => Opérateur déchets" ne fonctionne pas (voir schéma ci-dessous). Et pourtant, l'écotaxe est un principe de redevance obligatoire pour les entreprises, qui malheureusement, doivent se débrouiller pour un service de moins en moins rendu. La FFB, associée à la CAPEB a déjà fait remonter cette problématique auprès des instances nationales et reste en attente d'une réponse.

JF2C Group' Un nom... des métiers !
69 Rue de la Charte - 68400 Riedisheim
www.jf2c.fr - Tél. : 03 89 34 35 70

Membre LES ENTREPRISES S'ENGAGENT
Alsace

Nous avons rappelé que si JF2C Group' a créé son propre centre de tri, les objectifs d'une telle démarche étaient triples :

- Économiser sur le traitement des déchets (réduction de 30% des coûts alors que le nombre de chantiers a augmenté) : l'impact financier est conséquent ;
- Un gain de temps pour nos salariés qui faisaient jusqu'à 50 allers/retours par jour à la déchetterie intercommunale (pesées/flux/temps d'attente) ;
- Créer un réel partenariat gagnant-gagnant avec nos prestataires (Veolia, Tarkett, Gerflor), confère notre dernier JF2C Mag#6 (https://jf2c.fr/actualites/)

Pour le Sous-préfet, **une expérimentation est à mener sur notre territoire**. Sous son impulsion et en impliquant tous les acteurs locaux, cette nouvelle filière serait économiquement viable pour 3 raisons :

- Dupliquer la pratique de JF2C Group' qui a fait ses preuves ;
- Se regrouper avec des professionnels (VEOLIA, SCHROLL, SUEZ, etc.) ;
- Associer les EPCI, les structures d'insertion et les entreprises à la démarche territoriale.

Le point de vue et le discours véhiculé par le Sous-préfet témoigne de l'intérêt qu'il porte à notre problématique, en ayant une vision globale afin d'optimiser et répondre aux enjeux de la gestion des déchets à l'échelle de notre territoire.

Cette rencontre a permis un échange intéressant et constructif.

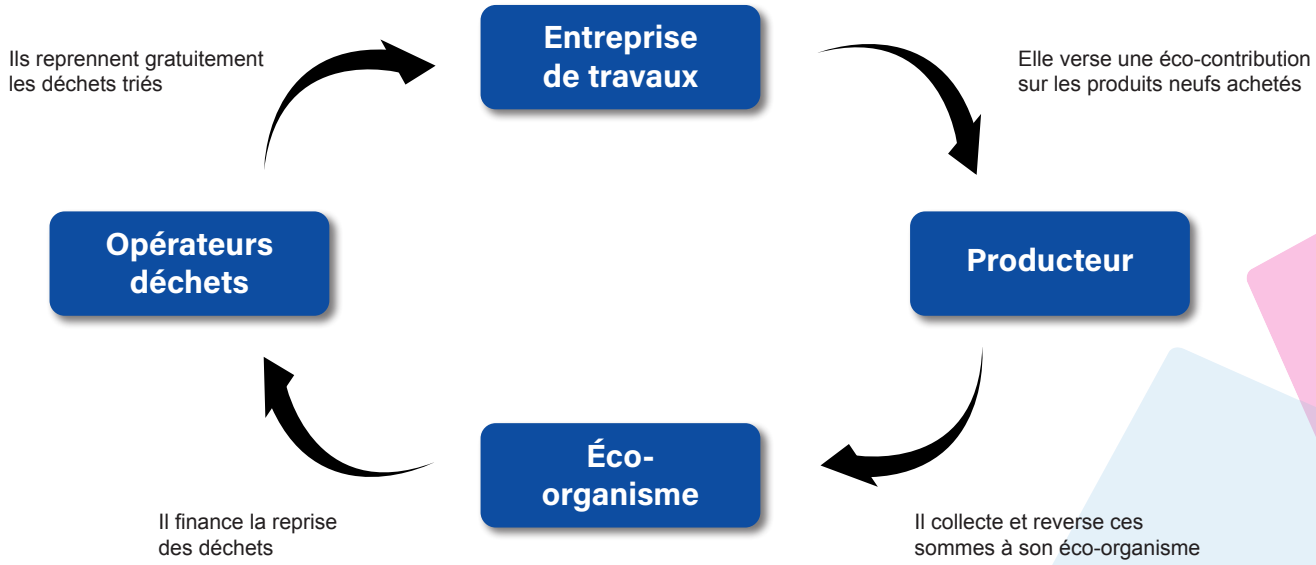

*REP-PMCB = Responsabilité Élargie du Producteur -Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

Adéquation Marketing & Communication. Oct. 2025